



Des programmes conjoncturels se chiffrant en milliards menacent l'attrait de la place économique

Un éventuel troisième programme conjoncturel doit avoir pour ambition d'assurer une politique financière et de croissance durable. Des programmes de dépenses massifs n'auraient pas d'effets concluants sur notre économie et auraient pour seul résultat d'augmenter l'endettement. [suite »](#)



Pascal Gentinetta
Directeur economiesuisse

Evitons de sur-réglementer le droit de la société anonyme !

Notre place économique est actuellement confrontée à de nombreux défis. Les pressions de l'étranger ainsi que des exigences de politique intérieure façonnent les conditions-cadre de demain. L'actuelle révision du droit de la société anonyme redéfinit l'autonomie des entreprises suisses en matière d'organisation. Au vu des excès commis par le passé en matière de rémunération, il est justifié de renforcer les droits des actionnaires dans le sens du « bon gouvernement d'entreprise », en répartissant clairement les compétences et les responsabilités. Ce projet de révision renferme cependant un risque, celui que notre pays abandonne un modèle libéral couronné de succès pour céder à la tentation de la sur-réglementation. La Commission des affaires juridiques du Conseil des États voulait reprendre certaines exigences en partie abstruses de l'initiative «contre les rémunérations abusives». Obliger les entreprises à fixer dans les statuts des détails relatifs aux contrats de travail, et donc bétonner ces règlements, n'aurait représenté rien d'autre qu'une prescription insensée et nuisible parmi d'autres. L'économie se félicite donc que le Conseil des États ait supprimé ce passage du projet de loi. On déplore en revanche que la petite Chambre ait appuyé l'interdiction de vote pour les dépositaires et les organes et qu'elle veuille réduire l'implication des actionnaires en matière de salaires à l'examen d'un chiffre, plutôt que de se focaliser sur le rapport des rémunérations. La Suisse offre un environnement économique libéral, qui doit s'appuyer sur un droit de la société anonyme libéral lui aussi. C'est grâce à

11e révision de l'AVS : erreurs de calcul !

L'objectif de la 11e révision de l'AVS était clair : il s'agissait de consolider financièrement l'assurance jusqu'en 2020. Le Conseil des États, lors de la session d'été, a toutefois adopté un projet qui produit le résultat contraire, puisqu'il entraîne une hausse des dépenses. Les économies se feraient attendre jusqu'en 2021. [suite »](#)

Graphique du mois: effets des programmes conjoncturels en comparaison internationale

La liberté de voyager reste garantie

Le 17 mai dernier, le souverain a accepté la révision de la loi sur les documents d'identité par 50,1 % de voix. Ce vote permet de moderniser le passeport suisse en fonction de l'état actuel des connaissances techniques et d'améliorer considérablement la protection contre les falsifications. Le passeport biométrique accorde une grande importance à la protection des données. [suite »](#)

Révision des comptes: il faut respecter le délai du 30 juin 2009 !

Depuis début 2008, toutes les sociétés de capitaux et sociétés coopératives doivent faire vérifier leurs comptes annuels par un organe de révision agréé. Les petites entreprises peuvent renoncer à une révision pour autant qu'elles fassent les démarches nécessaires avant le 30 juin (« opting-out »). [suite »](#)

La colonne de Bruxelles: les élections européennes attirent peu les citoyens

Net recul des exportations entre janvier et avril

Les entreprises suisses tournées vers l'exportation sont fortement affectées par la récession de l'économie mondiale. En effet, les exportations ont reculé de 13,3 % entre janvier et avril 2009. [suite »](#)

Majorités favorables à des déductions plus généreuses des coûts de formation et de perfectionnement

Après le Conseil des États, la majorité de la commission du Conseil national s'est prononcée également en faveur d'une plus large possibilité de déduction des coûts de formation et de perfectionnement. Ni le Conseil fédéral et ni les recommandations scientifiques n'allaient dans ce sens. [suite »](#)

La sécurité technique, sans démarches administratives supplémentaires

Le Conseil des États débattira prochainement de l'adoption d'une loi sur la sécurité technique (LCS). A l'occasion d'une récente consultation, la grande majorité des participants a rejeté le projet. Cette loi occasionnerait des coûts supplémentaires sans renforcer la sécurité. Elle est inutile. [suite »](#)

Priorités de nos membres: A propos d'electrosuisse

Commission européenne: mesures pour prévenir une explosion du chômage

A la suite du sommet sur l'emploi qui s'est tenu au mois de mai, la Commission présente sa stratégie en vue de lutter contre les conséquences de la crise sur le marché du travail. L'économie européenne espère une focalisation accrue sur l'approche de la flexicurity. [suite »](#)

Relations économiques Suisse-Serbie

Les relations économiques entre la Suisse et la Serbie ont connu une évolution dynamique ces dernières années, mais le volume des échanges reste relativement modeste. A la mi-mai, des représentants du gouvernement et de l'économie des deux pays ont discuté entre autres des moyens d'intensifier encore le commerce et les investissements. Le domaine des infrastructures notamment présente un certain potentiel. [suite »](#)

Portrait d'une PME: : Jucker Farmart AG: Farmart: l'idylle campagnarde conjugée avec l'esprit moderne d'entreprise

HarmoS : les fondements du plan d'études 21 soumis en consultation

Dans la perspective de l'harmonisation de l'école obligatoire (HarmoS), un projet de fondements pour l'élaboration détaillée du plan d'études destiné à la Suisse alémanique (plan d'études 21) est soumis en consultation. economiesuisse est dans l'ensemble d'accord avec le concept, mais critique certains points. [suite »](#)

Les banques européennes favorables au renforcement de la surveillance

La Fédération bancaire européenne soutient la stratégie de la Commission européenne qui prévoit une réforme de la surveillance des marchés financiers européens comme principale mesure vers une « architecture de supervision européenne ». [suite »](#)

OCDE : fermer des marchés, c'est fermer des entreprises !

Lors du symposium « OECD's Response to Global Economic Crisis », le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a préconisé une coopération plus étroite entre l'OCDE et le BIAC (représentation économique auprès de l'OCDE). Une coopération étroite en vue de maîtriser la crise économique est, à son avis, décisive pour restaurer la confiance nécessaire dans la mondialisation. [suite »](#)

Révision du règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC)

Depuis près d'un siècle, la Chambre de commerce internationale est la référence mondiale en matière de règlement des différends commerciaux. Sa cour d'arbitrage, fondée en 1923, a joué un rôle de pionnier dans le développement de l'arbitrage commercial international. [suite »](#)

Imprimer toute la newsletter (PDF)

Agenda

- 16.06. Droit des sociétés
La nouvelle loi sur les juristes d'entreprises répond-elle aux attentes ?
- 10.07 Droit des sociétés
Loi sur les juristes d'entreprises (LJE)
- 30.07. Consultation
Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports
- 31.07 Protection des données
Coopération policière et judiciaire: protection des données
- 11.08 **Conférence de presse: Présentation d'une étude**
- 04.09 **Journée de l'économie**

Publications

- » Communiqué: perspectives conjoncturelles pour 2009-2010
- » Communiqué: Nouvelle TVA : simple, sûre et équitable
- » Session parlementaire: Session d'été des Chambres fédérales : 2e semaine
- » dossier de presse: Paquets conjoncturels par milliards: menace pour la place économique
- » Communiqué: Exportations d'armes: Non à une aggravation de la crise
- » Information: BIAC Guide to the OECD Guidelines for Multinational Enterprises
- » WebNews: Révision totale de la TVA : un succès pour l'économie
- » WebNews: Libre-échange : l'offensive concerne aussi Hong Kong
- » WebNews: Le Conseil des États refuse l'initiative sur les minarets

Vous pouvez en tout temps vous désabonner de la newsletter.

ces conditions- cadre que notre pays a attiré de nombreuses entreprises actives à l'échelle internationale, qui ont créé des milliers d'emplois. Tôt ou tard, les PME pâtiront aussi des conséquences de cette pression régulatrice. Sacrifier un droit des sociétés anonymes libéral qui a fait ses preuves sur l'autel de la sur-réglementation revient à jouer avec le feu.

Des programmes conjoncturels se chiffrant en milliards menacent l'attrait de la place économique

10.06.2009

Un éventuel troisième programme conjoncturel doit avoir pour ambition d'assurer une politique financière et de croissance durable. Des programmes de dépenses massifs n'auraient pas d'effets concluants sur notre économie et auraient pour seul résultat d'augmenter l'endettement.



Des mesures de politique financière et fiscale supplémentaires n'auraient que des effets peu concluants sur la conjoncture en Suisse. La politique monétaire et les stabilisateurs économiques sont plus efficaces, ainsi que le montrent les conclusions d'une étude d'economiesuisse. Un troisième programme conjoncturel expansif aurait principalement pour effet d'accroître l'endettement et donc de nuire à l'attrait de la place économique suisse. economiesuisse s'engage pour une politique de croissance durable et combat des dépenses

supplémentaires aux résultats discutables. Il importe d'éviter avant tout les effets pro-cycliques des augmentations d'impôts et de taxes.

La Suisse traverse sa crise économique la plus profonde depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le nombre de chômeurs continuera d'augmenter. Les pressions politiques en vue de déclencher des interventions étatiques se fait forte. Comme l'a expliqué Gerold Bührer lors de la conférence, il est juste d'atténuer cette récession majeure par des mesures axées sur le marché du travail et de renoncer à des hausses d'impôts qui auraient un effet pro-cyclique. Le président de l'organisation faitière de l'économie suisse indique également que « la solidité financière et l'attrait fiscal sont particulièrement importants dans le cas de la Suisse. [...] Des programmes conjoncturels trop généreux, qui mettent durablement en danger l'équilibre des finances, entraveraient considérablement les perspectives de croissance et d'emploi. »

Pour Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse, l'augmentation incontrôlée et non limitée dans le temps des dépenses de l'État et des prestations sociales, de même que le maintien de structures, ne constituent pas des projets d'avenir. Nous devons en priorité renforcer notre compétitivité de manière ciblée à long terme. D'après M. Gentinetta, « il s'agit de faire avancer les réformes prévues. De plus, nous devons continuer d'améliorer l'accès de nos entreprises aux marchés étrangers importants ». C'est ainsi que notre pays sera prêt à saisir les opportunités qui se présenteront à la reprise.

Christoph Schaltegger, responsable Finances et fiscalité d'economiesuisse, a expliqué qu'il était justifié de faire appel à la politique financière à titre subsidiaire, mais que le cadre du frein à l'endettement devait être respecté. L'expérience a montré toutefois que l'incidence des mesures conjoncturelles était limitée en Suisse. Cela s'explique par le degré d'ouverture économique et le taux d'épargne élevé dans notre pays. Une politique monétaire adaptée et des stabilisateurs économiques forts sont plus efficaces. De plus, les vastes programmes de dépenses comportent des dangers. « Il ne faut pas négliger les risques que posent ces programmes en matière d'endettement, de réduction de la marge de manœuvre budgétaire, de risques de hausses d'impôts ou de programmes d'économies, ainsi que de croissance constante des dépenses », ajoute M. Schaltegger. D'éventuelles mesures doivent être responsables sur le plan de la politique financière. Afin d'éviter d'alourdir les charges de l'économie, il convient, selon lui, d'éviter des augmentations d'impôts et de taxes, ou du moins de retarder leur entrée en vigueur.

Pour plus d'informations :

[Dossier de presse](#)

[Dossier politique: La politique financière en temps de crise](#)



11e révision de l'AVS : erreurs de calcul !

10.06.2009

L'objectif de la 11e révision de l'AVS était clair : il s'agissait de consolider financièrement l'assurance jusqu'en 2020. Le Conseil des Etats, lors de la session d'été, a toutefois adopté un projet qui produit le résultat contraire, puisqu'il entraîne une hausse des dépenses. Les économies se feraient attendre jusqu'en 2021.

En avril de cette année, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États s'est prononcée en faveur du subventionnement limité durant dix ans de la retraite anticipée. Le Conseil des Etats a accepté cette proposition lors de la session d'été. La moitié des économies découlant du relèvement de l'âge de la retraite des femmes, environ 800 millions de francs, serait ainsi utilisée pour subventionner la retraite anticipée. L'Office fédéral de la statistique a évalué les coûts des mesures proposées : elles entraîneraient une hausse des dépenses de l'AVS de plus de 4 milliards de francs au total d'ici à 2020.

Dépenser immédiatement, économiser après-demain

La commission ne s'est pas intéressée aux conséquences financières de ses décisions. Elle a commis une erreur grossière, car les diverses mesures déploient leurs effets à des moments différents. En effet, l'atténuation des effets sociaux de la retraite anticipée occasionnerait des coûts dès l'entrée en vigueur du projet, soit en 2011, tandis que l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes induirait une baisse des dépenses après une phase transitoire de quatre ans. Au final, les dépenses de l'AVS commenceraient par enregistrer une forte hausse : près d'un milliard en 2012 et quelque 900 millions en 2013.

11^e révision de l'AVS selon la décision de la CSSS-E du 6.4.2009

Conséquences sur les dépenses par rapport au statu quo
Scénario intermédiaire, en mio fr. (aux prix de 2009)



Source : OFAS, mai 2009

Retraite anticipée facilitée pour presque tous les assurés

L'atténuation des effets sociaux de la retraite bénéficierait à une part importante des assurés : la perception anticipée de la rente deviendrait plus avantageuse pour les assurés, hommes et femmes, disposant d'un revenu inférieur à 82 000 francs (art. 40ter) : les rentes seraient réduites de 2,3 % pour un an au lieu du taux actuariel correct de 4,6 %. Dans l'éventualité d'une anticipation de deux ans, la rente serait réduite de 4,3 % au lieu du taux actuariel correct de 13,6 %. Le Conseil des États a créé d'autres divergences par rapport au Conseil national : en ce qui concerne les modalités de l'adaptation des rentes, il a suivi en grande partie les propositions du Conseil fédéral.

Toutefois, ces dernières ne déploieraient leurs effets que si le taux de couverture du fonds AVS passe en dessous de 70 %. Il est également étonnant qu'une minorité de parlementaires – dont des représentants des partis bourgeois – envisage de relever le taux de cotisation des travailleurs indépendants de 7,8 % à 8,1 %.

Il est temps de définir un financement durable !

Il est vrai que le modèle de la CSSS-E réduirait les dépenses de l'AVS à long terme. La baisse serait comparable à celle résultant du modèle présenté par le Conseil fédéral (prestation de préretraite), mais inférieure de 250 millions de francs à celle qui résulterait de la version du Conseil national. Le modèle du Conseil national, qui n'introduit pas de différence de traitement en cas d'anticipation de la retraite, déploierait ses effets beaucoup plus vite et aurait pour effet de réduire les dépenses de l'AVS à partir de 2015. Le Conseil des États devrait s'inspirer de la clairvoyance du Conseil national et cesser de reporter les économies.

Pour plus d'informations :

vincent.simon@economiesuisse.ch

Graphique du mois: effets des programmes conjoncturels en comparaison internationale

10.06.2009

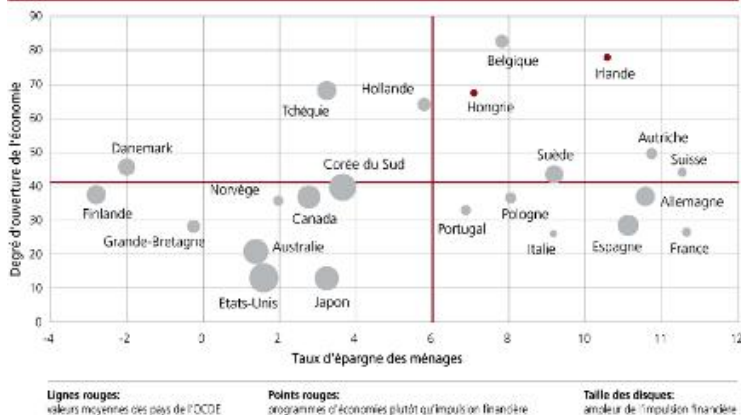
L'effet des programmes d'impulsion dépend notamment du degré d'ouverture de l'économie et du taux d'épargne des ménages. Ces deux facteurs réduisant l'effet des dépenses supplémentaires ou des baisses d'impôts, d'importants paquets de relance dans une économie ouverte au taux d'épargne élevé comme la Suisse n'ont aucun sens.

Face à la crise financière et économique, la quasi-totalité des 30 pays de l'OCDE a arrêté des programmes de stabilisation de la conjoncture. On note cependant des différences substantielles quant à l'ampleur et à la composition de ces mesures. Pour les années 2008-2010, ces paquets de relance représentent en moyenne 2,5% du PIB. Ce sont les Etats-Unis qui ont adopté le programme le plus important, puisqu'il atteint 5,6% du PIB. En Irlande, en Islande et en Hongrie en revanche, la situation précaire des finances publiques a nécessité des économies et des hausses d'impôts.

L'effet de programmes d'impulsion dépend de nombreux facteurs

Une mesure en soi n'est pas encore un résultat. Selon l'OCDE, l'effet de dépenses supplémentaires est plus important que celui de baisses d'impôts. Mais ces dernières peuvent déployer plus rapidement leurs effets parce que contrairement aux mesures prises du côté des dépenses, il ne s'agit pas de projets concrets dont il faut discuter la planification. L'effet des programmes de stimulation est moindre lorsque le taux d'épargne des ménages et le degré d'ouverture de l'économie sont très élevés. Dans ce cas, une part considérable de l'argent supplémentaire dépensé part à l'étranger à titre de contrepartie des importations ou est épargné.

Influence des taux d'épargne et de l'ouverture de l'économie sur les programmes conjoncturels



La Suisse ne se prête pas à des impulsions budgétaires importantes

Le graphique montre quels sont les pays de l'OCDE qui, d'après le taux d'épargne des ménages et le degré d'ouverture de l'économie, mesuré comme la somme des exportations et des importations en proportion du PIB, offrent de bonnes conditions pour mener à bien des programmes d'envergure. La taille des cercles reflète l'ampleur des mesures de stabilisation prises. Les lignes rouges représentent les valeurs moyennes des pays de l'OCDE. Les pays dans lesquels les programmes de stimulation ont une efficacité supérieure à la moyenne se trouvent dans le quadrant inférieur gauche. Le quadrant supérieur droit regroupe les pays où les mesures conjoncturelles ne sont guère efficaces, à cause d'un taux d'épargne et d'un degré d'ouverture économique élevés. Il ressort du graphique que l'impulsion budgétaire est d'autant plus grande que le taux d'épargne et le degré d'ouverture de l'économie sont faibles. La Suisse est arrivée, l'année dernière, avec près de 13%, au deuxième rang du taux d'épargne des pays de l'OCDE. C'est aussi traditionnellement un pays d'exportation. Elle ne se prête donc pas bien à d'importantes impulsions budgétaires.

Pour plus d'informations :

christoph.schaltegger@economiesuisse.ch

vincent.simon@economiesuisse.ch



La liberté de voyager reste garantie

10.06.2009

Le 17 mai dernier, le souverain a accepté la révision de la loi sur les documents d'identité par 50,1 % de voix. Ce vote permet de moderniser le passeport suisse en fonction de l'état actuel des connaissances techniques et d'améliorer considérablement la protection contre les falsifications. Le passeport biométrique accorde une grande importance à la protection des données.

Un passeport n'a de sens que s'il est accepté dans d'autres pays. Le passeport biométrique garantit la liberté de voyager indispensable à notre économie axée sur les échanges internationaux. Les représentants des entreprises suisses éviteront des démarches administratives supplémentaires et continueront de jouir d'une certaine souplesse lors de leurs voyages à l'étranger. La révision de la loi sur les documents d'identité permet non seulement de voyager aux États-Unis sans visa, mais également de respecter les dispositions de Schengen. La décision bénéficie aux voyages d'affaires et aux activités économiques liées au tourisme et aux conférences internationales.

Le nouveau passeport sera introduit le 1er mars 2010. Son prix a été fixé à 140 francs pour les adultes et il sera valable 10 ans. Les passeports actuels resteront valables, et ce jusqu'à l'échéance indiquée. Cependant, il faut préciser que chaque pays fixe de manière autonome les conditions d'entrée sur son territoire. Il appartiendra aux autres pays de décider quel passeport ils acceptent et à quelles conditions.

Pour plus d'informations :

catherine.lance@economiesuisse.ch



Révision des comptes: il faut respecter le délai du 30 juin 2009 !

10.06.2009

Depuis début 2008, toutes les sociétés de capitaux et sociétés coopératives doivent faire vérifier leurs comptes annuels par un organe de révision agréé. Les petites entreprises peuvent renoncer à une révision pour autant qu'elles fassent les démarches nécessaires avant le 30 juin (« opting-out »).

Depuis le 1er janvier 2008, toutes les sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée et sociétés coopératives doivent faire réviser leurs comptes annuels par un organe de révision agréé. Les nouvelles dispositions s'appliquent déjà aux comptes annuels 2008. Les sociétés soumises à un contrôle restreint peuvent renoncer à une révision de leurs comptes. L'opting-out est possible quand la société ne compte pas plus de dix postes à temps plein en moyenne annuelle et que tous les associés soutiennent ce choix.

Des mesures s'imposent

Les sociétés qui souhaitent faire usage de cette possibilité doivent entreprendre les démarches nécessaires avant la tenue de l'assemblée générale, au cours de laquelle l'approbation des comptes 2008 sera demandée. L'assemblée des associés doit avoir lieu six mois au maximum après la clôture des comptes annuels, de sorte que l'opting-out peut être décidé jusqu'au 30 juin 2009. Des informations détaillées sont disponibles sur www.zefix.ch (rubrique « Publications » ; Communication OFRC 08-2).

Pour plus d'informations :

urs.furrer@economiesuisse.ch



La colonne de Bruxelles: les élections européennes attirent peu les citoyens

10.06.2009

Du 4 au 7 juin, 375 millions de citoyens ont été appelés à élire 736 députés au Parlement européen. La participation au scrutin a montré que ces élections intéressent de moins en moins de citoyens européens.

La faible participation aux élections est le problème récurrent des élections au Parlement européen. Depuis les premières élections directes de 1979, elle n'a cessé de diminuer. Les citoyens semblent estimer que les élections européennes n'ont pas un impact important pour leur vie au quotidien – une perception complètement erronée. Depuis le traité de Maastricht, les pouvoirs du Parlement ont été étendu à chaque réforme, de sorte qu'il dispose aujourd'hui d'une grande influence sur le processus législatif européen. De plus, il joue un rôle croissant pour l'élection de la Commission et participe aux décisions relatives à l'utilisation des recettes fiscales à Bruxelles.

Dans les différents États membres, la campagne est restée axée sur des thèmes nationaux. Les thèmes européens jouent tout au plus un rôle secondaire. Que doit faire l'Europe pour que les thèmes vivement débattus à l'échelle nationale, comme les questions de la libéralisation des marchés ou du renforcement du rôle de l'État, soient également débattues dans le cadre des élections européennes ?

Les résultats indiquent que les partis de gauche ne semblent pas bénéficier de la crise économique. Ainsi, la France a envoyé pour la première fois davantage de députés de droite que de socialistes.

Pour plus d'informations :

francois.baur@economiesuisse.ch



Net recul des exportations entre janvier et avril

10.06.2009

Les entreprises suisses tournées vers l'exportation sont fortement affectées par la récession de l'économie mondiale. En effet, les exportations ont reculé de 13,3 % entre janvier et avril 2009.

Les branches les plus touchées sont celles du métal (- 37 %), des matières plastiques (-26 %), des équipements électriques et des machines (- 23 %), du papier et du graphisme (- 21 %) et de l'horlogerie (- 24 %). En avril 2009, les exportations affichaient un recul de 17,5 % par rapport à la même période en 2008. Il faut noter toutefois qu'on avait assisté à un boom des exportations au premier semestre 2008. De plus, si on corrige les chiffres en fonction du nombre de jours ouvrables, la baisse se limite à 9 %. Les chiffres sont négatifs mais des signes d'encouragement existent : les données indiquent un ralentissement de la réduction des échanges au mois d'avril.

L'évolution n'est pas non plus identique dans toutes les régions : les exportations destinées à l'Europe ont reculé deux fois plus que celles destinées à l'Asie. Certains pays, notamment le Japon, Singapour, l'Arabie saoudite et le Canada, ont au contraire importé davantage en avril 2009 qu'à la même période l'an dernier.

Cette évolution met en évidence l'importance stratégique des accords de libre-échange. Les accords économiques bilatéraux améliorent l'accès des entreprises suisses aux marchés des pays extra-européens. Les accords de libre-échange conclus avec le Canada et le Japon entreront en vigueur respectivement au 1er juillet et dans le courant du deuxième semestre. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec l'Inde et la Suisse entamera probablement des discussions avec la Chine au deuxième semestre 2009.

Pour plus d'informations :

peter.flueckiger@economiesuisse.ch

Majorités favorables à des déductions plus généreuses des coûts de formation et de perfectionnement

05.06.2009

Après le Conseil des Etats, la majorité de la commission du Conseil national s'est prononcée également en faveur d'une plus large possibilité de déduction des coûts de formation et de perfectionnement. Ni le Conseil fédéral et ni les recommandations scientifiques n'allaient dans ce sens.

Le perfectionnement professionnel permanent est un important facteur de succès pour tout(e) salarié(e). Et l'économie dans son ensemble bénéficie aussi d'une main-d'œuvre bien formée. C'est la raison pour laquelle tant le Conseil des Etats que la majorité de la commission du Conseil national veulent à l'avenir autoriser la déduction fiscale des coûts de formation qui permettent d'obtenir une promotion ou une réorientation professionnelles. Ils estiment que la déductibilité des coûts doit être traitée à l'identique dans tous les cantons. A fin avril 2009, la commission du Conseil national a décidé par 15 voix contre 3 d'approuver une motion du Conseil des Etats « Pour une fiscalité équitable des frais de formation et de perfectionnement » (08.3450).

Réglementation actuelle compliquée et pas uniforme

Selon la réglementation actuelle, les coûts de perfectionnement ne sont fiscalement déductibles que s'ils sont directement en rapport avec la profession exercée et peuvent donc être qualifiés de « coûts d'exploitation ». Mais cette déductibilité varie sensiblement selon les cantons. La motion du Conseil des Etats, qui veut régler la question dans le cadre de la loi sur l'harmonisation fiscale, ambitionne une interprétation plus large : les mesures de perfectionnement destinées à favoriser l'amélioration du statut professionnel, le recyclage ou la réinsertion devraient être déductibles jusqu'à un certain montant. Deux initiatives cantonales différentes, l'une émanant du canton de Saint-Gall, l'autre de Glaris, qui demandaient la réintroduction d'une déduction pour formation, également dans le cas d'une première formation d'enfants à charge, ont toutefois été rejetées pour des raisons essentiellement financières.

Davantage d'efficacité exigée

Dans sa prise de position de septembre 2008, le Conseil fédéral s'est montré sceptique sur la motion et il a recommandé sa transformation en mandat d'examen. Selon des études scientifiques, une déductibilité étendue est jugée peu efficace. Elle se traduit surtout par des effets d'aubaine. Les diminutions de recettes qu'elle provoquerait sont estimées à quelque 50 millions de francs. Les pertes de recettes engendrées par le système en vigueur atteignent plus de 80 millions de francs. On ignore encore la place qu'occuperait cette nouvelle réglementation dans le modèle de politique du perfectionnement. En tout cas, les directives relatives à la mise en œuvre de l'article 64a de la Constitution fédérale sur le perfectionnement n'existent pas encore.

Pour plus d'informations :

vincent.simon@economiesuisse.ch



La sécurité technique, sans démarches administratives supplémentaires

05.06.2009

Le Conseil des États débattrait prochainement de l'adoption d'une loi sur la sécurité technique (LCS). A l'occasion d'une récente consultation, la grande majorité des participants a rejeté le projet. Cette loi occasionnerait des coûts supplémentaires sans renforcer la sécurité. Elle est inutile.

La LCS est une version remaniée du projet relatif à l'adoption d'une loi sur le contrôle de la sécurité technique, qui avait été rejeté à l'occasion d'une consultation en 2001. Elle règle les procédures d'examen et de contrôle de la sécurité technique. Outre l'élaboration de cette nouvelle loi, le projet prévoit la modification de nombreuses lois spéciales. Presque tous les domaines d'infrastructures placés en totalité ou en partie sous la responsabilité du DETEC sont concernés. Ceux-ci comprennent les centrales nucléaires, les centrales électriques, les transports publics, l'aviation, les installations de transport par conduites et les ouvrages d'accumulation. Selon le message, la loi contribuerait à répondre aux exigences toujours plus élevées en matière de sécurité technique.

La LCS vise à mettre en place une solution uniforme pour tous les domaines d'infrastructures alors qu'il n'a pas été démontré qu'une telle mesure s'imposait. Cette proposition inadaptée et incompréhensible n'améliorerait ni ne renforcerait la sécurité technique. De plus, elle compliquerait considérablement les procédures. L'implication de nouveaux acteurs dans le processus aurait pour effet d'allonger les procédures d'autorisation de façon disproportionnée. L'obligation de déposer la déclaration et l'attestation de sécurité simultanément auprès de l'organe chargé de la sécurité et des autorités chargées de l'autorisation, de l'approbation et de la surveillance aboutirait à un fort accroissement de la bureaucratie dans ce domaine et engendrerait des coûts supplémentaires considérables pour l'économie. Il convient de rejeter fermement ce projet.

Pour plus d'informations :
urs.naef@economiesuisse.ch



La sécurité technique, sans démarches administratives supplémentaires

05.06.2009

Le Conseil des États débattre prochainement de l'adoption d'une loi sur la sécurité technique (LCS). A l'occasion d'une récente consultation, la grande majorité des participants a rejeté le projet. Cette loi occasionnerait des coûts supplémentaires sans renforcer la sécurité. Elle est inutile.

La LCS est une version remaniée du projet relatif à l'adoption d'une loi sur le contrôle de la sécurité technique, qui avait été rejeté à l'occasion d'une consultation en 2001. Elle règle les procédures d'examen et de contrôle de la sécurité technique. Outre l'élaboration de cette nouvelle loi, le projet prévoit la modification de nombreuses lois spéciales. Presque tous les domaines d'infrastructures placés en totalité ou en partie sous la responsabilité du DETEC sont concernés. Ceux-ci comprennent les centrales nucléaires, les centrales électriques, les transports publics, l'aviation, les installations de transport par conduites et les ouvrages d'accumulation. Selon le message, la loi contribuerait à répondre aux exigences toujours plus élevées en matière de sécurité technique.

La LCS vise à mettre en place une solution uniforme pour tous les domaines d'infrastructures alors qu'il n'a pas été démontré qu'une telle mesure s'imposait. Cette proposition inadaptée et incompréhensible n'améliorerait ni ne renforcerait la sécurité technique. De plus, elle compliquerait considérablement les procédures. L'implication de nouveaux acteurs dans le processus aurait pour effet d'allonger les procédures d'autorisation de façon disproportionnée. L'obligation de déposer la déclaration et l'attestation de sécurité simultanément auprès de l'organe chargé de la sécurité et des autorités chargées de l'autorisation, de l'approbation et de la surveillance aboutirait à un fort accroissement de la bureaucratie dans ce domaine et engendrerait des coûts supplémentaires considérables pour l'économie. Il convient de rejeter fermement ce projet.

Pour plus d'informations :
urs.naef@economiesuisse.ch



Priorités de nos membres: A propos d'electrosuisse

09.06.2009

Electrosuisse est l'organisation professionnelle des domaines de l'électrotechnique, des techniques de l'énergie et de l'information. L'association compte environ 6100 membres (ingénieurs, spécialistes, étudiants, scientifiques, entreprises industrielles, entreprise électriques, associations, hautes écoles, hautes écoles spécialisées et institutions).



Elle propose divers services couvrant toutes les activités de la branche : le conseil, les contrôles, la certification et le perfectionnement professionnel.

L'organisation promeut une production et une utilisation sûres, fiables, économiques et écologiques de l'électricité. En outre, Electrosuisse défend les intérêts de l'économie suisse dans le domaine de l'électrotechnique auprès des

organisations internationales de normalisation et de certification et gère l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) sur mandat de la Confédération.

Electrosuisse emploie 210 personnes, réparties entre le siège à Fehraltorf et le site de Lausanne, et réalise un chiffre d'affaires de 43 millions de francs.

Pour plus d'informations : www.electrosuisse.ch



Commission européenne: mesures pour prévenir une explosion du chômage

05.06.2009

A la suite du sommet sur l'emploi qui s'est tenu au mois de mai, la Commission présente sa stratégie en vue de lutter contre les conséquences de la crise sur le marché du travail. L'économie européenne espère une focalisation accrue sur l'approche de la flexicurity.

La Commission entend combattre la crise sur trois fronts : une première série de mesures vise à maintenir les emplois existants et à stimuler la création d'emplois ainsi qu'à accroître la mobilité des travailleurs. Cela comprend une meilleure utilisation du chômage partiel et la création de conditions-cadre favorables aux entreprises. De plus, la Commission souhaite développer les compétences des travailleurs et mieux les adapter à la demande sur le marché du travail. Les jeunes gens en particulier doivent bénéficier d'un soutien. Enfin, elle prévoit d'améliorer l'accès au marché du travail, notamment grâce à une réduction des coûts d'embauche pour les employeurs et à la suppression de facteurs ayant un effet dissuasif sur les travailleurs comme des incitations fiscales négatives ou des systèmes d'assurance sociale peu incitatifs.

Afin de financer ces mesures, dont le coût est estimé à 19 milliards d'euros environ pour 2009 et 2010, la Commission souhaite simplifier l'accès au Fonds social européen. Certains projets seraient financés à 100 % par le fonds et l'obligation de cofinancement d'une partie des coûts par les États membres serait levée. Les États membres débattront des propositions lors de la réunion du Conseil européen des 18 et 19 juin.

La première réaction de BusinessEurope a été de mettre en garde contre l'adoption de réglementations excessives, notamment dans le domaine du chômage partiel. L'organisation économique européenne souhaite que l'accent soit davantage mis sur la flexicurity. En revanche, elle salue les mesures prévues par la Commission en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise et de réduire les coûts salariaux annexes ainsi que les propositions relatives à l'amélioration des réglementations. L'idée d'accorder des micro-crédits aux entreprises a également reçu un bon accueil.

Communication de la Commission européenne

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2798&langId=fr>

Pour plus d'informations :

iris.grob@economiesuisse.ch



Relations économiques Suisse-Serbie

05.06.2009

Les relations économiques entre la Suisse et la Serbie ont connu une évolution dynamique ces dernières années, mais le volume des échanges reste relativement modeste. A la mi-mai, des représentants du gouvernement et de l'économie des deux pays ont discuté entre autres des moyens d'intensifier encore le commerce et les investissements. Le domaine des infrastructures notamment présente un certain potentiel.

La Serbie, qui a connu plusieurs années d'une croissance robuste de 7 % en moyenne, n'est pas épargnée par les conséquences de la crise économique. D'après les prévisions, la croissance pourrait avoisiner -2 % en 2009. Au-delà des économies possibles et des mesures visant à stabiliser le secteur financier, le gouvernement serbe mise avant tout sur l'ouverture du marché pour combattre la crise : des négociations d'adhésion sont en cours avec l'OMC et la première session de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'AELE a eu lieu à la fin avril.

Les relations économiques bilatérales connaissent une évolution dynamique : les exportations suisses destinées à la Serbie ont augmenté de 13 % en 2008, tandis que les importations ont progressé de 42 %. Les volumes sont toutefois encore relativement modestes, respectivement 260 millions de francs pour les exportations et 60 millions de francs pour les importations. Cela vaut aussi pour les investissements directs suisses qui atteignent un volume de plusieurs centaines de millions. Dans le cadre de la commission mixte réunie à Belgrade le 11 mai 2009, des représentants du gouvernement et de l'économie des deux pays ont évoqué des moyens d'intensifier les échanges. Des possibilités d'investissement et de coopération existent avant tout dans le domaine des infrastructures. Divers grands projets sont en perspective comme la modernisation des réseaux ferroviaire et routier et le développement du secteur de l'énergie, du domaine de la santé et des techniques de l'environnement.

Pour plus d'informations :

peter.fluckiger@economiesuisse.ch

Portrait d'une PME: Jucker Farmart AG: Farmart: l'idylle campagnarde conjuguée avec l'esprit moderne d'entreprise

10.06.2009

L'exemple de la Jucker Farmart AG à Seegräben montre que l'innovation entrepreneuriale n'a pas seulement pour origine les nanotechnologies. Les frères Jucker ont fait de leur ferme une entreprise gastronomique qui accueille plus d'un demi-million de visiteurs par an et est en mesure, même en ces temps difficiles, de comptabiliser des chiffres d'affaires en hausse.

Zurich, 3 heures du matin le 20 novembre 2008: alors que la population dort, un tracteur roule en direction de la Bahnhofstrasse à Zurich. Dans la remorque, 20 tonnes de courges distribuées dans une action éclair sur la Pestalozziwiese. Le lendemain matin, les Zurichois découvrent avec étonnement que les courges font l'objet des conversations en ville. S'agit-il d'une forme de marketing moderne ? Selon Martin Jucker, à l'origine de cette initiative, c'était simplement un cadeau à la ville de Zurich pour lutter contre la crise. On ne peut toutefois s'empêcher de voir dans cette opération une certaine démarche commerciale.

Tout a commencé modestement. Vers la fin des années 90, la famille Jucker a réalisé que l'agriculture traditionnelle ne suffisait pas pour assurer la survie de la ferme sur la durée. L'exploitation agricole ne fournissait pas suffisamment de travail pour occuper à plein temps tous les membres de la famille. Ils se sont mis à expérimenter de nouveaux produits. Après quelques essais non concluants, les frères Jucker ont commencé à cultiver des courges, occupant ainsi une niche du marché. Leur première « exposition de courges » en 1997 avait pour but d'en promouvoir la commercialisation. Au vu surtout de leurs qualités esthétiques, elles n'ont pas tardé à devenir le grand succès des paysans de Seegräben.



C'est de là qu'est partie l'ascension de l'exploitation familiale ; non seulement sa pyramide de courges lui a valu deux ans plus tard une entrée dans le Guinness des records pour la commercialisation de ses propres produits agricoles, mais elle a aussi remporté en 2000 la deuxième place du Swiss Economic Award.

Aujourd'hui, les courges sont certes toujours au centre de la Jucker Farmart (avec une part de marché de 60% en Suisse), mais diverses autres productions saisonnières, telles les asperges et les fraises, sont venues s'y ajouter. A entendre Martin Jucker, les produits sont le point de départ des activités commerciales de la famille ; la vente dans les magasins de ses fermes ainsi que les

restaurants de la région se sont pour ainsi dire développés autour de la courge. Les fermes de Seegräben et de Jona sont des lieux d'excursion appréciés des familles, comportant de nombreuses attractions, tels qu'un zoo, des « parties » de variétés et des après-midi pour enfants. En outre, plus de 400 manifestations y sont organisés chaque année sur les emplacements aménagés à cette fin.



Comptant plus de 100 employés, la Jucker Farmart AG est organisée comme une PME moderne qui occupe non seulement des agriculteurs, mais aussi des experts en marketing et des directeurs d'événements. Selon Martin Jucker, l'interaction entre exploitation agricole, magasins de la ferme, restaurants et agence d'événements est devenue la caractéristique particulière de la Jucker Farmart AG. Dans cet ensemble, la qualité des produits de la ferme vient en tête des priorités. Le succès est au rendez-vous. Il faut espérer que la PME continuera de prospérer à l'avenir, tout comme la courge sur le terrain.

Pour plus d'informations :

jonathan.sejnoha@economiesuisse.ch



HarmoS : les fondements du plan d'études 21 soumis en consultation

05.06.2009

Dans la perspective de l'harmonisation de l'école obligatoire (HarmoS), un projet de fondements pour l'élaboration détaillée du plan d'études destiné à la Suisse alémanique (plan d'études 21) est soumis en consultation. economiesuisse est dans l'ensemble d'accord avec le concept, mais critique certains points.

Le projet propose de réduire la part des mathématiques, alors que la musique gagnerait en importance. economiesuisse rejette ce choix. L'économie suisse peine déjà depuis quelque temps à trouver suffisamment de travailleurs qualifiés – en particulier dans les domaines techniques et des sciences naturelles. En conséquence, l'école obligatoire doit mettre très tôt l'accès sur les sciences « dures ». Cela concerne en particulier l'école primaire où on constate un manque d'intérêt et de compréhension pour des matières techniques et les mathématiques même parmi les enseignants.

economiesuisse considère que la tâche principale de l'école obligatoire (et celle de l'enseignement en général) est d'enseigner un métier et de transmettre un savoir. Il importe de définir clairement les objectifs d'apprentissage et de prendre pour référence les cantons ayant le meilleur niveau. Aux yeux d'economiesuisse, HarmoS est une occasion de mettre en place un système de formation qui s'améliore constamment, d'une part, grâce à la fixation d'objectifs d'enseignement uniformes et harmonisés et, d'autre part, grâce à une organisation (quelque peu) fédéraliste. Le fait de désigner les cantons qui atteignent particulièrement bien les objectifs permet de proposer périodiquement une sorte de « bonne pratique » servant de référence aux cantons les moins performants.

economiesuisse demande que les modifications du système scolaire prévues soient mieux justifiées. En effet, les réformes n'ont de sens que si un système présente des dysfonctionnements ou que les objectifs ne sont pas atteints. Quels sont les objectifs de l'école obligatoire en termes de formation ? Quels sont les dysfonctionnements, quels objectifs ne sont pas atteints ? Les réformes permettront-elles de mieux les atteindre ? Il faut poser ces questions et y apporter une réponse. Cela est important pour une évaluation adéquate de toutes les réformes mais également pour obtenir le soutien de la population et des partis.

Pour plus d'informations :

rudolf.minsch@economiesuisse.ch

philipp.bauer@economiesuisse.ch



Les banques européennes favorables au renforcement de la surveillance

05.06.2009

La Fédération bancaire européenne soutient la stratégie de la Commission européenne qui prévoit une réforme de la surveillance des marchés financiers européens comme principale mesure vers une « architecture de supervision européenne ».

La Fédération bancaire européenne émet des réserves en ce qui concerne le Conseil européen des risques systémiques (CERS) chargé de surveiller la stabilité du système financier. On peut se demander en effet si un conseil comptant autant de membres pourra fonctionner. En revanche, elle soutient totalement les mesures concernant les risques microprudentiels qui visent à améliorer la surveillance d'établissements financiers individuels. A cet effet, le projet prévoit la création de trois autorités européennes qui garantiront la surveillance d'établissements financiers individuels, dans le cadre d'un réseau tissé avec les autorités nationales de surveillance des marchés financiers. Ce dispositif doit permettre d'identifier plus efficacement les problèmes éventuels d'entreprises actives dans plusieurs pays. Cependant, la Fédération bancaire européenne s'est dite déçue que les organisations concernées ne puissent pas devenir membre des nouvelles instances.

Elle souhaite en outre que les compétences en matière de surveillance soient davantage regroupées au niveau européen. Dans cette optique, elle salue les propositions de la Commission qui visent pour l'essentiel une amélioration de la coopération entre les surveillants nationaux. Elle considère que cette étape constitue un pas important dans la bonne direction. Toutefois, aux yeux de la Commission, une autorité européenne n'a aucune chance de voir le jour. Les États membres s'y opposent, car dans l'éventualité de la faillite d'une banque ils devraient intervenir avec les ressources fournies par les contribuables. Les banques européennes soulignent en outre que la réglementation du secteur de la finance européen ne doit pas se traduire par une restriction de la compétitivité et qu'il ne faut pas toucher au modèle de la banque universelle.

Pour plus d'informations :
iris.grob@economiesuisse.ch



OCDE : fermer des marchés, c'est fermer des entreprises !

05.06.2009

Lors du symposium « OECD's Response to Global Economic Crisis », le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a préconisé une coopération plus étroite entre l'OCDE et le BIAC (représentation économique auprès de l'OCDE). Une coopération étroite en vue de maîtriser la crise économique est, à son avis, décisive pour restaurer la confiance nécessaire dans la mondialisation.

Regroupées au sein du BIAC (Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE), les organisations économiques de l'OCDE peuvent y faire valoir leurs intérêts directement dans le processus de prise de décision de l'OCDE. Des experts nommés par economiesuisse jouent un rôle important dans ce cadre. Conformément à une déclaration de M. Gurría faite avant l'assemblée générale du BIAC qui s'est tenue le 21 mai 2009 à Lisbonne, cette coopération doit être renforcée stratégiquement. En affirmant que « fermer des marchés entraîne la fermeture d'entreprises », il a dénoncé le protectionnisme croissant. Il a par ailleurs encouragé à récolter les fruits, mûrs, cycle de Doha.

Au cours de la discussion de panel « Global economic growth: how deep will it fall and when will it bounce back ? » dirigée par Stefan Mumenthaler (Novartis), les intervenants ont prédit que les premiers signes d'une inversion de la tendance se manifesteront pendant l'été 2009 et le retour de la croissance serait pour 2010 ; les représentants de l'Inde et du Brésil se sont montrés encore plus optimistes : ils soutiennent que la reprise économique aura lieu plus rapidement. Lors de son intervention, David Frick (Nestlé), membre du Comité d'economiesuisse, a souligné l'incidence positive de dirigeants d'entreprises agissant d'une manière responsable ainsi que l'importance du respect des obligations légales. Selon lui, cela ne vaut pas uniquement pour les entreprises privées, mais aussi pour les États.

Pour plus d'informations :

thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Révision du règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC)

11.06.2009

Depuis près d'un siècle, la Chambre de commerce internationale est la référence mondiale en matière de règlement des différends commerciaux. Sa cour d'arbitrage, fondée en 1923, a joué un rôle de pionnier dans le développement de l'arbitrage commercial international.



L'arbitrage ICC est aujourd'hui reconnu dans le monde entier comme le moyen le plus efficace de régler les litiges du commerce international.

Soucieuse de rester efficace et de s'affirmer par rapport à la concurrence, ICC a décidé de réviser son règlement. L'organisation a constitué un groupe de travail qui aura pour mission d'étudier toutes les suggestions soumises par les comités nationaux, les membres de la CCI et les utilisateurs de ses compétences d'arbitrage, de déterminer si des modifications du règlement se révèlent nécessaires ou judicieuses et enfin de rédiger des recommandations.

En Suisse, l'arbitrage ICC revêt une importance particulière. L'an dernier, 83 procédures d'arbitrage ont eu lieu dans notre pays. En outre, 152 arbitres suisses ont été nommés pour traiter des affaires dans le cadre de l'ICC. Enfin, à la demande de la cour, ICC Switzerland a proposé la nomination de 39 personnes en tant qu'arbitre individuel ou président de la cour.

ICC Switzerland a organisé un atelier le 18 mai dernier. A cette occasion, Francesca Mazza, arbitre de renom, représentante du secrétariat de la Cour et secrétaire de la Commission d'arbitrage ICC a présenté ses propositions. L'atelier était présidé par Bernhard Meyer, président de la Commission suisse d'arbitrage.

Aux yeux des experts suisses, il n'est pas nécessaire de revoir le règlement. Néanmoins, une éventuelle révision permettrait d'améliorer la clause de confidentialité et l'appendice, en particulier en ce qui concerne le règlement des honoraires et les avances de frais.

Vous pouvez envoyer vos remarques sur la révision du règlement d'arbitrage à l'adresse suivante : arbitrage@icc-switzerland.ch